



Association  
Sécurité Est Lausannois

**Conseil intercommunal**  
p.a. Police Est Lausannois  
rue de la Poste 9  
Case postale  
1009 Pully

# **Procès-verbal N° 01/2024**

## **Séance du jeudi 30 mai 2024 à 18h30**

### **Grande Salle de Paudex**

#### **Sous la présidence de Monsieur Fritz Burri**

Le Président, M. Fritz Burri, ouvre la séance à 18h35 et remercie la Commune de Paudex pour la mise à disposition de la salle.

Il salue la présence des personnes suivantes : les membres du Comité de Direction, à savoir M. Jean-Marc Chevallaz, président, Mmes Céline Dillner-Reichen et Nathalie Greiner, MM. Gil Reichen et Jean-Claude RoCHAT, M. le Commandant Dan-Henri Weber, secrétaire du CoDir, Mme Chantal Weidmann-Yenny, Députée et Syndique de Savigny, Mme Sandra Gillard, Présidente du Conseil communal de Belmont, Mme Corinne Fleury, assistante de direction, l'Adjudant Stephan Herbez, ainsi que M. Claude Cartier, représentant de la presse.

#### **1. Appel et acceptation de l'ordre du jour**

Mme Anne-Françoise Richard, secrétaire, procède à l'appel. MM. Jérémie Francey et José Sanchez sont excusés. 17 membres sont présents. Le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

#### **2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2023**

La parole n'est pas demandée. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements du Président à son auteur.

#### **3. Communications du Bureau du Conseil**

Aucune communication n'est parvenue au Bureau du Conseil.

#### 4. Communications du Comité de direction

M. Chevallaz évoque le projet Odyssee et rappelle que dans sa séance du 19 novembre 2019, le Conseil intercommunal de l'ASEL avait validé le préavis 4/2019 qui visait au renouvellement du système d'information central des polices vaudoises. Ce projet était jugé nécessaire en raison de l'obsolescence des applications utilisées par l'ensemble des corps de police du canton et de l'arrêt de leur support par le fournisseur depuis 2017. Le renouvellement était impératif pour garantir la sécurité, la disponibilité et l'évolutivité des systèmes policiers. Le programme baptisée Odyssee a pour but notamment de maximiser la présence des policiers sur le terrain en introduisant des technologies de mobilités par une autonomie complète des policiers, d'abandonner progressivement le support papier et de simplifier les échanges d'informations en optant une solution standardisée et éprouvée.

Ce programme a été décomposée en plusieurs projets et sous-projets, l'un des projets ayant été de renouveler les applications police. Pour cela, deux variantes avaient été proposées, soit de faire évoluer les applications actuelles ou de procéder à un renouvellement complet, variante qui a été retenue par l'ensemble des polices du canton. Suite à un appel d'offre, c'est l'entreprise Xplain AG qui a remporté le marché avec la solution Polaris, déjà utilisé par plusieurs cantons et des services de la Confédération.

Devisé à 23 millions de francs au total, la participation de l'ASEL se montait à CHF 519'768.-, le solde étant réparti prorata des effectifs entre la Police cantonale et les 8 autres polices communales.

En juin 2023, l'entreprise Xplain a été victime d'une cyberattaque et de nombreuses données, dont certaines sensibles, ont été publiées sur le darknet. Fort heureusement, aucune information vaudoise n'a été relevée. Toutefois, la confiance envers la société Xplain a été sérieusement ébranlée et la poursuite du projet Polaris mise en doute. Finalement, suite à un accord à l'amiable, le Canton de Vaud a mis un terme aux relations avec Xplain en février 2024, sans devoir verser une quelconque indemnité.

Si le programme Odyssee et ses nombreux projets (18 au total) se poursuit, force est d'admettre que le projet du système d'information central doit être entièrement revu avec des conséquences financières non connues à ce jour. Sur un montant de quelque 6,35 millions de francs qu'aurait coûté la solution Xplain, 2,85 millions ont déjà été versés pour des prestations fournies, parmi lesquelles certains développements pourront être repris dans le nouveau projet.

Le développement du programme Odyssee se poursuit avec d'autres projets métiers. Toutefois au vu des circonstances, à une vitesse réduite. Le Conseil sera tenu informé de la suite.

M. Chevallaz évoque la situation de l'Académie de police de Savatan qui forme les futurs policiers et gendarmes des cantons de Vaud, Valais et Genève soit environ 200 aspirants par volée.

La convention avec la Confédération est arrivée à terme et se prolonge désormais d'année en année, mais au plus tard jusqu'en 2029, avec une augmentation des coûts d'entretien des infrastructures de l'armée.

La Police cantonale valaisanne a annoncé son départ de Savatan pour fin juillet 2025 afin de créer sa propre école. Le nombre d'aspirants en moins s'élèvera à environ 28.

Une inconnue demeure pour la Police cantonale de Genève dont la Commandante souhaiterait rester avec les Vaudois. Toutefois, pour des raisons législatives, rien n'est assuré d'autant plus que le syndicat des gendarmes genevois souhaiterait un retour de la formation au bout du lac d'ici 2029, ce qui concerne environ 47 aspirants.

Le projet d'une école de police à Moudon à l'horizon 2030 suit son cours et des informations plus détaillées devraient parvenir d'ici la fin de cette année.

Du point de vue des finances, les comptes 2023 de l'Académie bouclent sur un résultat meilleur que budgété, permettant de réduire le cout initial facturé par aspirant de CHF 58'000 à CHF 53'861.

M. Chevallaz aborde le sujet de la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV), et plus particulièrement le chapitre traitant du calcul de la nouvelle facture policière. Le Grand Conseil s'est saisi du sujet, mais n'a pas encore fini son travail. Ce sujet reste donc à suivre également.

Enfin, M. Chevallaz informe les Membres qu'en tant que président de la conférence des directrices et directeurs des polices communales vaudoises, il a pu participer à la cérémonie de la rentrée de l'An de l'Académie de police de Savatan le 24 janvier, qui marquait sa 20ème année d'existence. Lors de cette soirée, il a été invité à prendre la parole sur le thème : « proximité et solidarité au sein de la population ». Il a pu exprimer sa vision de la proximité et de la solidarité entre la police et la population qui sont des valeurs essentielles dans la construction d'une société sûre et unie.

En effet, la proximité est bien plus qu'une simple présence physique. C'est la capacité des policiers à comprendre les réalités locales, à connaître les habitants, à partager les préoccupations de la communauté. C'est tisser des liens de confiance, briser les barrières qui pourraient exister entre la population, les autorités et les forces de l'ordre.

## **5. Assermentation de MM. Jérémie Francey et Stephan Margelish**

Souffrant, M. Jérémie Francey est excusé et sera assermenté lors de la prochaine séance. Après s'être présenté à l'assemblée, M. Stephan Margelish est assermenté par le Président du Conseil. Il remplace M. Philippe Haldy, démissionnaire.

## **6. Préavis du Comité de direction N° 01-2024 – Comptes 2023**

- Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission, Mme Anne Schranz, présidente de la Commission de gestion. Cette dernière indique que le délai pour rédiger et transmettre aux Membres les rapports de la Commission de gestion a été particulièrement court cette année, et espère que chacun a pu en prendre connaissance préalablement à la séance. En ce qui concerne les comptes 2023, elle relève que le produit des amendes avait été sous-évalué. Ce dernier a permis de réduire significativement la participation des quatre communes de l'Association. Cela dit, le budget ayant été tenu et les comptes restant équilibrés, la Commission de gestion à l'unanimité demande d'approuver les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis N° 01-2024.

- Le Président passe en revue les comptes 2023 par centres de charges.
- Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président lit les conclusions et passe au vote.

- Le préavis N° 01-2024 est accepté à l'unanimité.

#### **8. Préavis du Comité de direction N° 02-2024 – Rapport de gestion 2023**

- Le Président passe en revue le rapport de gestion 2023 par départements.
- Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission, M. Jean-François Spring, membre de la Commission de gestion.

M. Spring indique qu'à l'instar des années précédentes, la Commission de gestion a relevé l'excellente qualité du Rapport de gestion, tant dans sa présentation que par les informations complètes et pertinentes qu'il contient. Il souligne que MM. Chevallaz et Weber ont transmis toutes les informations nécessaires et les en remercie, de même qu'il adresse les remerciements de la Commission à l'ensemble du Corps de police pour le travail effectué.

En ce qui concerne les points jugés importants, il évoque les perspectives sécuritaires et l'évolution des menaces, relevant que la Police a constaté une augmentation de la cyber criminalité, que ce soit au niveau des achats en ligne ou du harcèlement sur les réseaux sociaux. Il évoque également l'Intelligence artificielle qui revêt quant à elle beaucoup d'inconnue. Concernant les problématiques plus classiques, il souligne que les cambriolages semblent demeurer à un niveau « standard » eu égard au bassin de population.

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion recommande d'approuver la gestion relative à l'exercice 2023 et de donner décharge au Comité de direction.

- Le Président ouvre la discussion.
- La parole n'étant pas demandée, il lit les conclusions et passe au vote.
- Le préavis N° 02-2024 est accepté à l'unanimité.

Le Président adresse ses remerciements aux membres de la Commission de gestion pour leur engagement et leur travail.

#### **9. Divers et propositions individuelles**

M. Grossenbacher demande s'il serait possible, à la rentrée scolaire de diffuser de l'information sur la conduite à adopter dans les zones 30 km/h, afin de rappeler aux usagers de la route les règles à suivre dans ces zones.

M. Chevallaz indique qu'une campagne de prévention a lieu chaque année au moment de la rentrée des classes, invitant à signaler des comportements inappropriés qui pourraient être constatés. Il rappelle par ailleurs que les piétons ne sont pas prioritaires dans les zones 30 km/h mais peuvent traverser où ils le veulent, contrairement aux zones 20 km/h où les piétons sont prioritaires.

Mme Weidmann-Yenny souhaite transmettre des informations concernant l'avancement des travaux dans le cadre de la nouvelle péréquation financière intercommunale. Des débats se sont tenus lors des deux semaines écoulées au sein du Grand Conseil. Le vote final aura lieu le mardi 4 juin 2024. Celui-ci pourrait amener à une réduction du coût de la facture policière pour les communes disposant d'une police, ramenant leur participation à 35% de la facture cantonale, en lieu et place des 65% aujourd'hui à leur charge. Elle relève que cette initiative peut faire l'objet d'une votation populaire, ajoutant que le projet validé peut toujours faire l'objet d'un référendum.

Au terme de la séance, Madame Céline Dillner-Reichen, Municipale à Paudex, convie les conseillères et conseillers à un apéritif.

La séance est levée à 19h05.

Pully, le 22 octobre 2024

Le Président



Fritz Burri



La Secrétaire



Anne-Françoise Richard

Distribution :

- aux membres du Conseil intercommunal
- aux membres du Comité de direction
- à la préfecture de Lavaux-Oron